

Réunion restreinte du 18 novembre 2021

P.V. n° 9

Président : M. DEMARET.

Présents : M. HUS - LEYGE.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

4^{ème} Tour :

Match n° 24127062 – Gâti-Foot / Chamois Niortais F.C. du 30/10/2021

La commission prend note de la décision de la C.R. d'Appels du 17/11/2021 qui **confirme la décision de la C.R. Litiges et Contentieux du 05/11/2021 avec match perdu par pénalité au club des Chamois Niortais F.C. et dit le club de Gâti-Foot qualifié pour le tour suivant.**

Le match du 5^{ème} tour sera donc : A.S. Taillanaise / Gâti-Foot : le samedi 20/11/2021 à 15h00.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° 23399548 – Poule C – Stade Bordelais / La Jeanne d'Arc de Dax du 13/11/2021

Courriel de la Jeanne d'Arc de Dax du 12/11/2021 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la Jeanne d'Arc de Dax.**

Amende de 47 euros pour forfait à la Jeanne d'Arc de Dax (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 20/11/2021 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.